



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE

VILLE D'ALENÇON
61014 ALENÇON CEDEX
tél. : 02 33 32 40 00

Direction générale
Service des Assemblées

GC/
SA/ARVA2023-05

ARRÊTÉ DU MAIRE

ASSEMBLÉES

VILLE D'ALENÇON

Délégation d'une partie des fonctions du Maire à Madame Fabienne MAUGER - 4ème Adjointe

LE MAIRE DE LA VILLE D'ALENÇON,

VU l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjoints, et en l'absence ou en cas d'empêchement des Adjoints, à des membres du Conseil Municipal,

VU les délibérations du Conseil Municipal du 3 juillet 2020, par lesquelles le Conseil Municipal a procédé à l'élection du Maire et des Adjoints au Maire,

VU la délibération du 3 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal autorise le Maire à subdéléguer sa signature à ses Adjoints et Conseillers Municipaux en vertu de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté SA/ARVA2020-22 du 3 août 2020 portant délégation d'une partie des fonctions du Maire à Madame Fabienne MAUGER en matière de :

- Affaires culturelles,
- Tourisme,
- Animation de la Ville,

et donnant délégation selon les mêmes termes, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, à Monsieur Didier AUBRY,


CONSIDERANT qu'il est nécessaire de modifier cet arrêté pour remplacer Monsieur Didier AUBRY dans cette fonction,

CONSIDERANT que pour le bon fonctionnement de la Collectivité, il convient de donner délégation à un(e) 4ème Adjointe,

ARRÊTE

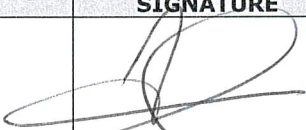
Article 1er - L'arrêté SA/ARVA2020-22 du 3 août 2020, mentionné ci-dessus, est abrogé.

Article 2 Sont délégués sous la surveillance et la responsabilité du Maire à **Madame Fabienne MAUGER, 4ème Adjointe**, l'instruction, le règlement administratif et la signature de tous actes, arrêtés et décisions y compris les marchés publics (passation, attribution, signature, suivi d'exécution et tous documents utiles à la réalisation des missions) en matière de :

ATTRIBUTIONS	SIGNATURE
<i>Affaires culturelles</i> <i>Tourisme</i> <i>Animation de la ville</i>	

Article 3 – Sont délégués sous la surveillance et la responsabilité du Maire, en cas d'absence ou d'empêchement de la 4ème Adjointe susmentionné(e), selon les mêmes termes, à :

- **Monsieur Jean-Noël CORMIER**, Conseiller municipal délégué

ATTRIBUTIONS	SIGNATURE
<i>Affaires culturelles</i> <i>Tourisme</i> <i>Animation de la ville</i>	

Article 4 – Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Ville d'Alençon et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet ainsi qu'aux intéressés.

Article 5 – Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera remise à l'intéressé(e).



Fait à Alençon, le 12 DEC. 2023
Le Maire d'Alençon,



Joaquim PUEYO